

# Construction de l'identité professionnelle

---

CAPA-SH, option D  
jeudi 23 juin 2016

ASH o6

# Vers une définition de l'identité professionnelle

- "L'identité professionnelle est ce qui définit une personne sur le plan professionnel, c'est la définition de son métier et l'ensemble des éléments stables et permanents traversant les différentes fonctions remplies par cette personne."

- "C'est la marque d'appartenance à un collectif, qui permet aux individus d'être identifiés par les autres mais aussi, de s'identifier face aux autres." (Dubar)

- "L'identité professionnelle serait donnée par les groupes professionnels qui sont chargés d'initier les membres aux règles, aux idées, aux sentiments et intérêts de leur communauté de travail." (Durkheim)

- "L'identité se construit ainsi dans le temps, dans l'espace et dans des situations, et s'affirme dans une confrontation et une négociation renouvelées entre réalité et idéal, dont les résultats se donnent à voir dans les choix, les investissements, les projets et les renoncements."

- "L'identité professionnelle est une conception de soi au travail, qui met en jeu des relations entre identité personnelle et identification collective."

« L'identité professionnelle pourrait être définie comme ce que font les enseignants de leurs conceptions du métier, de leur origine sociale, de leur formation et qui se traduit en pratiques professionnelles ».

Franck Leonard

« L'identité n'est plus considéré par les chercheurs comme une substance, un attribut immuable de l'individu ou des collectivités, tous rappellent, avec insistance que l'image de soi, les identités communautaires ou politique s'élaborent, se construisent et s'actualisent sans cesse dans des interactions entre les individus, les groupes et leurs idéologies »

JM Barbier, E Bourgeois, G de Villiers, M Kaddouri

« L'identité n'est autre que le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biologique et structurel des divers processus de socialisation qui conjointement construisent les individus et définissent les institutions »

Claude Dubar



Claude Dubar, sociologue

# LES TROIS DIMENSIONS DU CONCEPT « D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE »

*Une approche très succincte de sa pensée*

## Une dimension subjective

L'identité professionnelle « *constitue non seulement une identité au travail mais aussi et surtout une **projection de soi** dans l'avenir, l'anticipation d'une trajectoire d'emploi et la mise en œuvre d'une logique d'apprentissage ou mieux, de formation* »

**L'identité personnelle** ne peut être dissociée de l'identité professionnelle car l'enseignant est une personne.

# Une dimension dynamique

Cette « première » identité n'est pas « définitive » :

*« elle est vouée à des ajustements et des reconversions successives (...) elle est fortement marquée par l'incertitude alors même qu'elle accompagne théoriquement le passage (...) à une forme de stabilisation sociale »*

L'identité **n'est pas donnée**, « déjà là », elle n'est jamais construite mais toujours **à construire** (flux continu). Elle se construit progressivement dans la confrontation aux autres et aux circonstances (et à soi même)

Une **identité fixe et homogène** est une illusion. Elle est **évolutive et mouvante** même s'il peut y avoir des **constantes fortes** (*attention aux élèves, attachement à des valeurs, exigence de la pensée...*).

Mouvante de par la nécessité de sans cesse se repositionner dans le métier (*TICE, hétérogénéité, conflits, nvx programmes, problèmes de santé, incertitude de la relation pédagogique ...*)

« L'identité n'est jamais construite mais toujours à construire »

# Une dimension relationnelle

« ...pour réaliser la construction biographique d'une identité professionnelle et donc sociale, les individus doivent entrer dans des **relations de travail**, participer sous une forme ou une autre à des **activités collectives** dans des organisations, intervenir d'une manière ou d'une autre dans des jeux d'acteurs, et finalement faire l'expérience du pouvoir, de la lutte pour la consolidation de l'identité professionnelle et pour l'imposition de sa reconnaissance .»

L'identité **se construit dans et par les interactions**, tout au long de la vie à partir d'un parcours, d'une trajectoire débordant les limites du lieu travail. (faire le même travail dans un même lieu peut conduire à des identités différentes)

# Donc : l'identité professionnelle se construit...

L'identité professionnelle **ne peut donc être donnée, en formation** – ou ailleurs- , elle se **construit** à partir des savoirs, savoir-faire et savoir-être croisés en cours de formation et tout au long de sa carrière.

Ce **processus, propre à chaque enseignant**, est celui de la *construction de l'expérience* .

**L'enseignant professionnel**, le « praticien réflexif » est

- celui qui s'approprie son métier en réussissant à **intégrer les diverses dimensions de son activité**.
- celui qui construit son savoir professionnel **par l'action et la réflexion dans et sur l'action**. ( *C'est pour cela que le mémoire participe de l'identité professionnelle.*)

... mais il existe des...

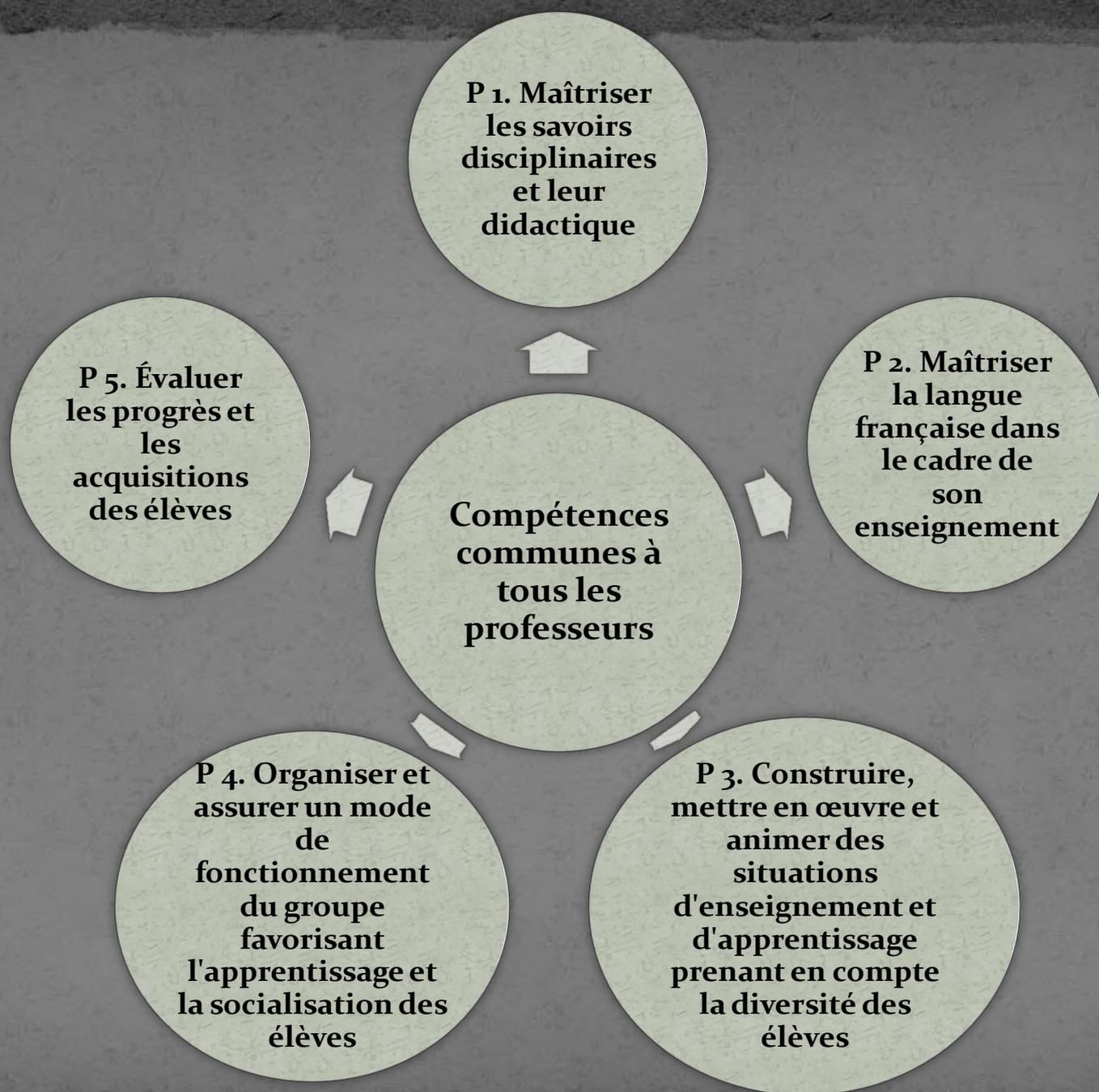
# Référentiels

# Compétences communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation

Note : dans professeur spécialisé, il y a professeur : On ne cesse pas d'être un professeur ordinaire quand on devient un professeur spécialisé.

# Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- |                                                                                     |                                                                                                                               |                                                          |                                                      |                                                           |                                                                  |                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Faire partager les valeurs de la République                                      | 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école | 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage | 4. Prendre en compte la diversité des élèves         | 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication                              |
| 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier | 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier                                       | 10. Coopérer au sein d'une équipe                        | 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative | 12. Coopérer avec les parents d'élèves                    | 13. Coopérer avec les partenaires de l'école                     | 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel |



De l'enseignant à  
l'enseignant spécialisé:  
Quelles plus-values?

Où l'on découvre qu'il  
n'y a pas tant de  
différences que ça.

# Référentiel de compétences

[C. n° 2004-026 du 10-2-2004](#)

L'enseignant spécialisé exerce auprès d'élèves présentant **des besoins éducatifs particuliers** liés à une situation de handicap, une *maladie ou des difficultés scolaires graves*, en recherchant pour chacun d'eux les **conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux**, dans des contextes professionnels variés.

Il participe à l'élaboration progressive et adaptée du parcours scolaire des élèves.

Il favorise la mise en œuvre **d'actions d'intégration**, dans leurs différentes modalités, et y participe.

L'enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves en situation de handicap assure auprès de ces élèves et des enseignants qui les accueillent, une mission de **prévention** et une mission d'**intégration** : prévenir les difficultés d'apprentissage et d'adaptation scolaires, promouvoir l'intégration scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.

Son intervention a pour objectif de permettre à ces élèves de **poursuivre tous les apprentissages dont ils sont capables et de favoriser autant que possible leur parcours en milieu scolaire ordinaire.**

# Annexe: Les différents parcours scolaires

## Parcours des élèves en situation de handicap

Établissement médico-social (E.M.S.)  
IES, IEM, IME

Maternelle  
classe ULIS école

Maternelle  
classe ordinaire

Établissement médico-social (E.M.S.)  
IES, IEM, IME, ITEP

Élémentaire  
classe Ulis école

Élémentaire  
classe ordinaire

Établissement médico-social  
(E.M.S.)  
IES , IEM, IME, ITEP

Scolarisation  
partagée  
EMS/collège

Collège dispositif  
ULIS

Collège classe  
ordinaire (dont  
SEGPA)

Établissement  
médico-social  
(E.M.S.)  
IES, IEM, IME,  
ITEP, IEPS, SESSIP,  
SAAISP, SIPFP,  
dispositif ITEP

Scolarisation  
partagée EMS/lycée

CFA  
possibilité suivi  
SESSAD

Lycée général ou  
professionnel  
dispositif ULIS

Lycée  
professionnel,  
général,  
technique...  
LG, LP, LGT, LPO..

# Adaptation

L'enseignant spécialisé prend en compte les besoins éducatifs particuliers de chaque élève pour construire son projet d'enseignement ou d'aide pédagogique.

Il met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées :

- il **adapte** l'approche pédagogique des disciplines, conçoit les **intersections** des champs disciplinaires, dans un objectif d'aide à l'accès aux savoirs ;
- il **prend en compte** dans son action pédagogique les apports des aides matérielles et techniques qui peuvent être fournies ;
- il sait utiliser et concevoir des supports pédagogiques adaptés.

L'enseignant spécialisé analyse les besoins éducatifs des élèves et leurs répercussions sur les apprentissages :  
- il **connait** et prend en compte dans son évaluation, les **répercussions possibles**, sur le **plan pédagogique**, des difficultés, atteintes ou déficiences sensorielles ou motrices, des maladies ou des troubles dans les domaines physique, cognitif, affectif et relationnel.

Il identifie et analyse diverses **manifestations** des troubles et élabore des stratégies éducatives pour faire face aux situations difficiles.

L'enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives s'attache à repérer chez les élèves, au-delà de l'origine des troubles et de la diversité de leur manifestation, **l'expression de besoins éducatifs et pédagogiques** permettant d'instaurer une dynamique de groupe favorable aux apprentissages.

Mettre en œuvre des **pratiques pédagogiques différenciées et adaptées** aux besoins particuliers des élèves, au sein d'une équipe pluri-catégorielle, en prenant en compte les données de l'environnement scolaire, familial et social des élèves.

Contribuer, avec les autres enseignants, à identifier les besoins éducatifs particuliers de certains élèves et favoriser autant que possible la mise en œuvre **dans les classes** d'actions pédagogiques différenciées et adaptées permettant d'y répondre.

Apporter son concours aux équipes pédagogiques pour l'**analyse** et le traitement des situations scolaires qui peuvent faire obstacle au bon déroulement des apprentissages des élèves.

# Connaissances institutionnelles

Disposer de repères épistémologiques, sociologiques et culturels relatifs à l'évolution du système éducatif français pour la prise en charge des élèves en difficulté et/ou handicapés, aux orientations des politiques éducatives européennes dans ce domaine.

Connaître l'**environnement réglementaire et institutionnel** concernant la scolarisation et les aides aux élèves en situation de handicap ou en difficulté.

Il peut exercer dans des contextes professionnels et institutionnels variés dont il connaît la place, les missions et les obligations inscrites dans les lois et règlements.

**Actualiser ses connaissances et développer ses compétences**

Adopte une **attitude réflexive et critique sur sa pratique professionnelle.**

Fait preuve d'une **réflexion critique et d'une argumentation réfléchie autour de ses missions** et des concepts fondamentaux (déficience, incapacité, désavantage, handicap, personne en difficulté, autonomie, projet, normalité, pathologie, insertion, inclusion...), sur le rôle et le sens de l'école et les attentes des familles à cet égard.

Pour info : Évaluée lors de l'entretien du CAPA-SH

# Partenariat

Agit selon une éthique professionnelle consciente du **devoir de réserve** et de l'obligation de discrétion de tout fonctionnaire, et respectueuse du **droit au secret de l'élève et de sa famille**, conformément à la loi.

Construit un **projet d'enseignement ou d'aide pédagogique** adapté en prenant en compte l'environnement scolaire et familial :

- il conçoit, met en œuvre et évalue le projet d'enseignement ou d'aide pédagogique individualisé de l'élève, et **l'articule avec le volet éducatif et thérapeutique**
- il tient compte, pour l'élaboration du projet, **du contexte scolaire, familial et social** dans lequel vit l'élève ;
- il présente aux parents le cadre et le travail proposés à leur enfant et favorise l'établissement de **relations de confiance et de collaboration avec la famille** ;

Construit son identité professionnelle dans la **complémentarité** de celle des **partenaires** avec lesquels il travaille :

- il repère et affirme son **identité professionnelle** dans sa différenciation et sa complémentarité **par rapport aux autres enseignants et intervenants, notamment les personnels éducatifs, médicaux et para-médicaux** ;
- il **présente et explicite aux partenaires** son projet de travail ou des observations organisées au sujet d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, et **intègre dans l'analyse les apports des autres professionnels.**

# Un rappel : les différents partenaires hors EN

Le « médical »

Personnel hospitalier  
(psychologue, ortho,  
pédopsychiatre,  
infirmier...)

Personnel CMP  
(psychologue,  
orthophoniste,  
pédopsychiatre...)

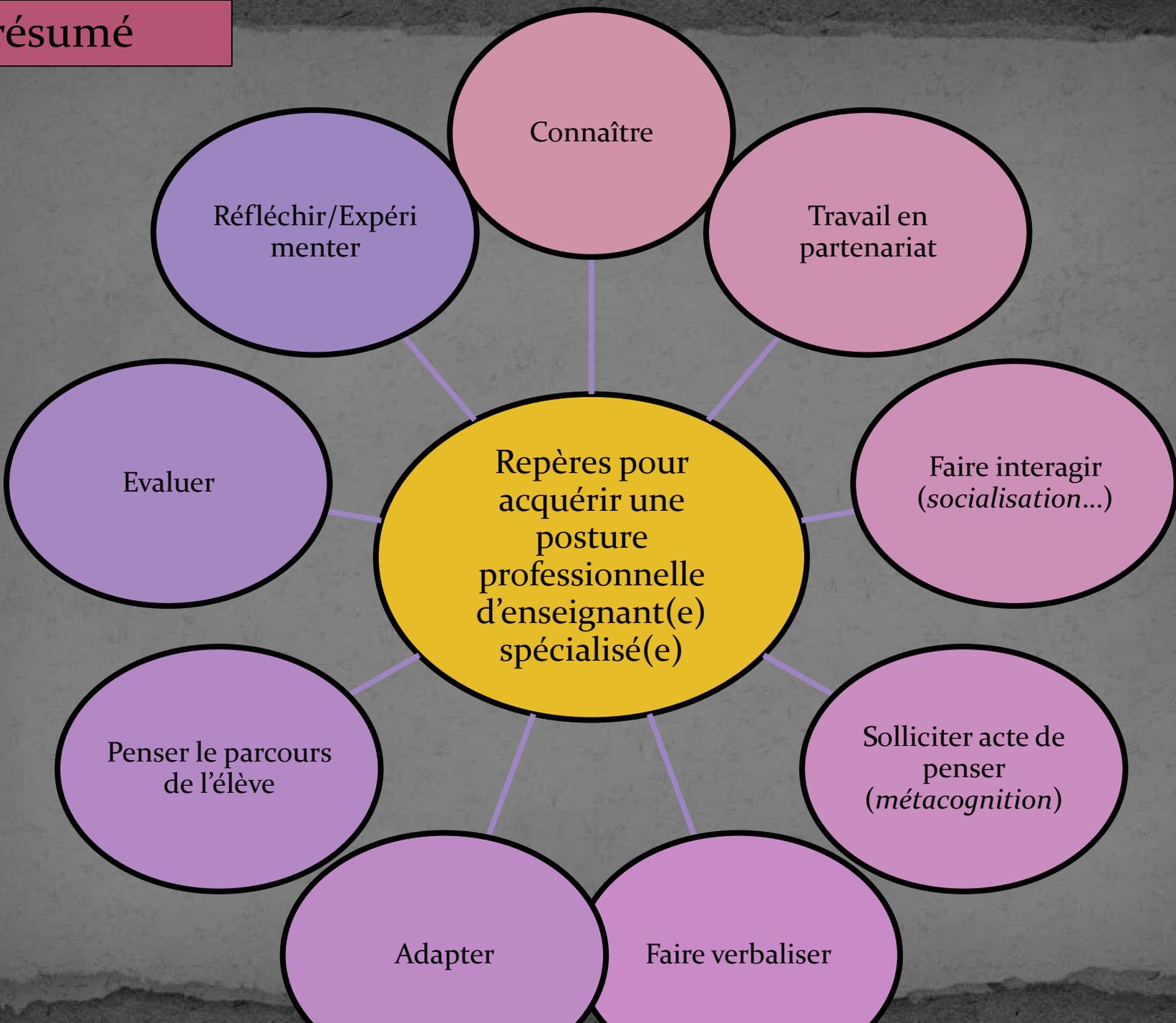
Personnel  
ESMS(psychologue,  
ortho,  
pédopsychiatre,  
infirmier...)

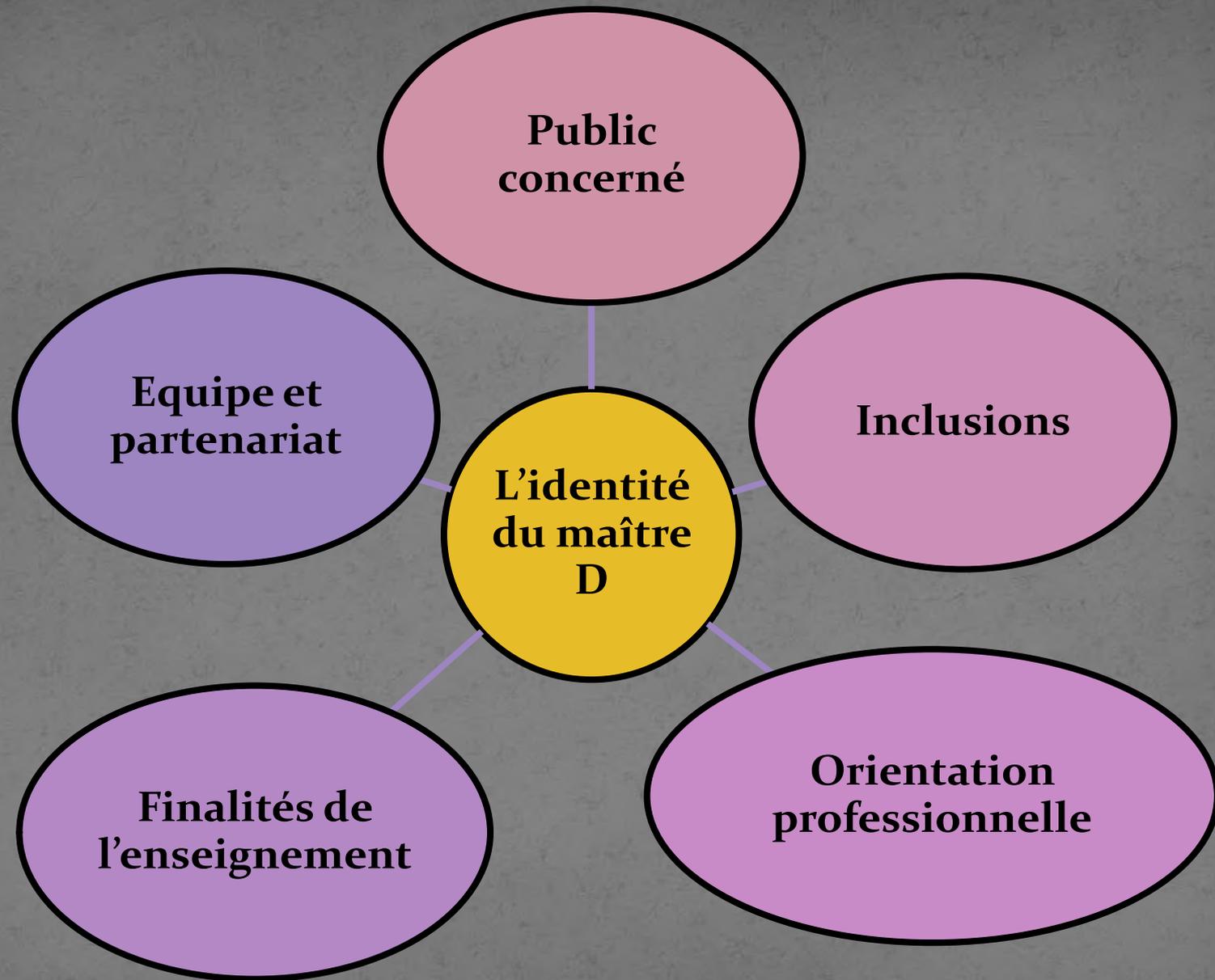
Personnel  
ESMS(Educ,...)

Les responsables légaux

Le  
« social »

AS, PRE,  
association





# Vidéos

- IME (5'40) Nathalie, une pour tous...

[Nathalie-IME](#)

[Film 2](#)

- CLIS TED (6'16)

[Clis TED 6'](#)

- Lycée « scolarisation de Suzanne, trisomie 21 »  
(4'53)

[Suzanne Trisomie 21](#)

Pour information : [référentiel de compétence de 1997](#)